

## **Primo Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément »**

- *Exploitant(e)s/Salarié(e)s/Autres publics*
- *Agents des Collectivités territoriales*



# Certiphyto

**2 jours – de 9h à 17h**  
**A la Chambre d' agriculture**

**Plusieurs sessions proposées pour les exploitants agricoles/salariés agricoles et pour les Collectivités Territoriales**  
*(voir bulletin d'inscription)*

# Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément » – Primo certificat

## Plusieurs sessions proposées

### Public

Agriculteurs-trices, futurs installés, salariés, autres Agents des Collectivités

### Pré-requis

Aucun

### Tarifs & Financement

**0 €** pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

**0 €** pour un salarié agricole (être à jour des cotisations MSA et sous réserve d'effectuer l'inscription sur OCAPIAT)

**210€/jour** autres publics

**300€** pour un agent de Collectivités Territoriales

### Intervenant(e)s

Christel BODIN Référente Phyto et responsable pédagogique formation Certiphyto CA37 et/ou Pascale MARTY Conseillère Environnement CA37

*Repas non inclus*

## Objectifs

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière :

- De réglementation et sécurité environnementale
- De prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public
- De réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

## Contenu / Programme

Maîtriser la réglementation liée aux produits phytosanitaires.  
Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'homme.  
Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'environnement.  
Réduire l'usage des produits phytosanitaires pour en limiter les impacts.

## Méthodes pédagogiques

Échanges d'expériences, questionnement avec les stagiaires.  
Diaporama/illustrations/exemples pratiques.  
Tour de table.

## Modalités d'évaluations

Exercices

QCM formatif : 10 questions sur la santé, 10 questions sur la réglementation et l'environnement, 10 questions sur les techniques alternatives

QCM de 30 questions d'une durée totale d'une heure

Délivrance de l'attestation de formation et du bordereau de score

*En cas d'échec, un rattrapage est possible soit par la formation ou par le QCM.*

*La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

## CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

**Christel BODIN**

+33 (0)2 47 48 37 24 christel.bodin@cda37.fr

**Ou Centre de Formation**

+33 (0)2 47 48 37 34 formation@cda37.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre-Val-de-Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

# BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant le début de la formation

## Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément » – Primo certificat

- Exploitants/salariés agricoles :  16 et 23 mai 2024 (complet)  
 18 et 26 juin 2024 (complet)     19 et 26 septembre 2024  
 27 novembre et 3 décembre 2024     12 et 19 décembre 2024

- Agents en Collectivités :  1er et 2 octobre 2024

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) : .....

N° SIRET : .....

Nom et prénom du participant : .....

Date et lieu naissance : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Portable : .....

Mail : .....

Statut professionnel :                      **Avez-vous des attentes / besoins d'un  
aménagement spécifique pour suivre cette  
formation (difficulté visuelle, handicap, ...)?**

- Chef.fe d'entreprise agricole .....  
 Conjoint.e collaborateur .....  
 Salarié.e .....  
 Cotisant.e solidaire MSA (préciser .....  
si cotisation Vivea prélevée ou non) .....  
 En projet d'installation agricole .....  
 Agent de Collectivités Territoriales .....  
 Autre : .....

- Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à .....

**Signature,**

Le .....



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

**CHAMBRE D'AGRICULTURE** - Centre de Formation

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS

+33 (0)2 47 48 37 34

**NOUVEAU 2022**  
**CREDIT D'IMPOT FORMATION**  
**du dirigeant de TPE DOUBLÉ**  
(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation  
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit  
d'impôt de :

**14 h x 11,07 € x 2**  
**= 310 euros**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



www.afnor.org  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
www.chambres-agriculture.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la référente  
handicap : Françoise PALLUAU - francoise.palluau@cda37.fr - 02 47 48 37 36.

Retrouvez toutes nos formations sur

[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr)



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

